



Le 13 mars 2019

Pour publication immédiate

QUÉBECOR INC. ANNONCE SES RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 2018 ET LE QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

Montréal (Québec) – Québecor inc. (« Québecor » ou la « Société ») communique aujourd'hui ses résultats financiers consolidés pour l'exercice 2018 et le quatrième trimestre 2018. Québecor consolide les résultats financiers de sa filiale Québecor Média inc. (« Québecor Média »), qu'elle détient en propriété exclusive depuis le 22 juin 2018.

Faits saillants

Exercice 2018 et développements récents

- Revenus de 4,18 G\$, en hausse de 55,9 M\$ (1,4 %) par rapport à l'exercice 2017.
- BAIIA ajusté¹ de 1,73 G\$, en hausse de 114,9 M\$ (7,1 %).
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 401,5 M\$ (1,68 \$ par action de base) en 2018, contre 390,5 M\$ (1,61 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 11,0 M\$ (0,07 \$ par action de base).
- Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies² de 468,1 M\$ (1,96 \$ par action de base) en 2018, contre 347,9 M\$ (1,44 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 120,2 M\$ (0,52 \$ par action de base), ou 34,6 %.
- En 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 94,2 M\$ (2,9 %) de ses revenus et de 119,2 M\$ (7,7 %) de son BAIIA ajusté.
- Solide progression des revenus de Vidéotron Itée (« Vidéotron ») en 2018 en téléphonie mobile (64,6 M\$ ou 13,8 %), en accès Internet (48,4 M\$ ou 4,7 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (7,3 M\$ ou 18,4 %).
- Facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU ») totale³ de Vidéotron de 49,51 \$ en 2018, contre 48,23 \$ en 2017, soit une croissance de 1,28 \$ (2,7 %). La FMPU mobile a atteint 53,62 \$ en 2018, contre 53,23 \$ pour l'exercice 2017, soit une croissance de 0,39 \$ (0,7 %).
- Augmentation nette de 109 200 unités génératrices de revenus (« UGR »)³ (1,9 %) en 2018, dont 129 800 lignes (12,7 %) en téléphonie mobile, 38 000 clients (2,3 %) à l'accès Internet par câble et 59 200 clients (16,4 %) à Club illico.
- Vente par Vidéotron, le 24 janvier 2019, des centres de données 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation ») pour une contrepartie de 261,6 M\$ payée en espèces, assujettie à certaines conditions ultérieures, résultant en un gain sur disposition estimé à 118,0 M\$ qui sera comptabilisé au premier trimestre 2019, alors qu'un montant de 53,0 M\$ sera différé relativement à l'estimation de la valeur actuelle des ajustements liés aux conditions ultérieures.
- Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissements inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Le 22 juin 2018, Québecor a complété l'achat de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor d'un montant en capital de 150,0 M\$, convertibles en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions

¹ Voir « Définitions – BAIIA ajusté »

² Voir « Définitions – Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies »

³ Voir « Définitions – Indicateurs clés de rendement »

catégorie B ») de Québec. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québec Média est passée de 81,53 % à 100,0 %.

- Au premier trimestre 2018, la Société a haussé de 100 % son dividende trimestriel versé sur les actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et les actions catégorie B, qui est passé de 0,0275 \$ à 0,055 \$ par action.
- Changements annoncés le 7 janvier 2019 à la haute direction de la Société :
 - M. Jean-François Pruneau, qui occupait le poste vice-président principal et de chef de la direction financière de Québec et de Québec Média, a été nommé président et chef de la direction de Vidéotron, succédant à Mme Manon Brouillette dont la candidature a été soumise au comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de la Société au début de l'exercice 2019 pour devenir administratrice de Québec. À cette même date, M. Hugues Simard a été nommé chef de la direction financière de Québec et de Québec Média.
 - M. Marc M. Tremblay a été nommé chef de l'exploitation et des affaires juridiques et secrétaire corporatif de Québec et de Québec Média. M. Tremblay occupait le poste de vice-président principal, chef des affaires juridiques, affaires publiques et secrétaire corporatif de Québec et de Québec Média.

Quatrième trimestre 2018

- Revenus de 1,09 G\$, en hausse de 27,6 M\$ (2,6 %).
- BAIIA ajusté de 450,0 M\$, en hausse de 32,0 M\$ (7,7 %).
- Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 116,8 M\$ au quatrième trimestre 2018 (0,46 \$ par action de base), contre 70,4 M\$ (0,29 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 46,4 M\$ (0,17 \$ par action de base).
- Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 132,7 M\$ (0,52 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2018, contre 83,3 M\$ (0,35 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 49,4 M\$ (0,17 \$ par action de base), ou de 59,3 %.
- Augmentation nette de 34 400 UGR (0,6 %) au quatrième trimestre 2018, dont 33 100 lignes (3,0 %) en téléphonie mobile, 7 000 clients (0,4 %) à l'accès Internet par câble et 17 900 clients (4,4 %) à Club illico.

« Les résultats probants du quatrième trimestre 2018 viennent clore une année qui fut excellente à maints égards, à nouveau propulsée par de solides résultats pour Vidéotron », a commenté Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québec. « Québec a de plus franchi en 2018 une étape très importante de son histoire alors qu'elle a complété le rachat de la totalité des actions de sa filiale Québec Média détenues par CDP Capital, son partenaire financier de premier plan depuis l'acquisition en 2000 de Groupe Vidéotron ltée. À la suite de ce rachat d'actions, nous avons désormais accès à la totalité des flux de trésorerie générés par Québec Média, nous procurant ainsi un plein contrôle sur nos actifs, notre développement et notre destinée. Le levier financier que nous apporte ce rachat, jumelé à la croissance de notre rentabilité, se reflètent pleinement dans la hausse de 59,3 % du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies au quatrième trimestre 2018 », a ajouté Pierre Karl Péladeau.

« Au chapitre de l'innovation et du développement, nous sommes bien positionnés pour bénéficier des dernières avancées technologiques afin de faire face à une concurrence omniprésente », a enchaîné Pierre Karl Péladeau. « À la fin de 2018, nous avons notamment lancé Fizz, notre nouveau service cellulaire à prix avantageux pourvu d'une expérience entièrement numérique qui nous permet d'atteindre un tout nouveau marché de clients. Nous prévoyons également déployer à grande échelle notre plateforme Helix en 2019, basée sur la plateforme Xfinity X1 de notre partenaire Comcast Corporation, qui permettra à nos clients de profiter de la convergence de l'ensemble des technologies qu'ils utilisent à leur résidence et d'avoir accès à des outils d'agrégation et de recommandations de contenus riches provenant à la fois des plateformes de diffusion conventionnelle et par contournement.

« Dans notre secteur Média, nous avons poursuivi notre stratégie de diversification de nos sources de revenus et de bonification de notre offre de contenu, notamment grâce aux acquisitions effectuées en cours d'exercice et au début de 2019, soit les sociétés du groupe Incendo Media inc. (« Incendo Media »), des groupes Serdy Média inc. et Serdy Vidéo inc., d'Audio Zone inc., de LC Média inc. et des actifs de Mobilimage inc., qui s'ajoutent au lancement de QUB radio, notre nouvelle plateforme audio accessible sur Internet ou via une application », a précisé Pierre Karl Péladeau.

« En 2018, les résultats de la téléphonie mobile, d'accès Internet et de Club illico ont poursuivi leur forte progression et demeurent des vecteurs de croissance dans lesquels nous continuons d'investir. Les hausses de 12,7 % de lignes en téléphonie mobile, de 2,3 % de clients en accès Internet et de 16,4 % de clients à Club Illico mettent de nouveau en lumière la qualité et l'offre diversifiée de Vidéotron au bénéfice de notre clientèle », a indiqué Jean-François Pruneau, président et chef de la direction de Vidéotron. « D'ailleurs, avec plus de 127 000 clients au 31 décembre 2018, nous sommes très fiers de la progression importante du nombre d'abonnés à la version mobile de Club illico depuis son lancement à l'automne 2018, qui s'inscrit parfaitement dans l'évolution des

tendances des consommateurs qui se tournent de plus en plus vers les plateformes numériques pour accéder au contenu », a précisé Jean-François Pruneau. « Notre volonté d'élargir notre bassin de clients et d'atteindre de nouvelles régions géographiques, combinée à notre détermination à bien cibler les besoins des clients, contribuent grandement à notre réussite.

« Par ailleurs, les succès de Vidéotron reposent en grande partie sur l'engagement et le talent de nos employés qui contribuent jour après jour à l'excellence en matière d'expérience client. Nous sommes donc heureux de souligner que Vidéotron s'est vu attribuer une place de choix au palmarès des meilleurs employeurs de Montréal pour l'année 2019 selon Mediacorp Canada Inc., une reconnaissance qui s'ajoute à celle du prestigieux palmarès des 100 meilleurs employeurs du Canada décernée en novembre 2018 », a renchéri Jean-François Pruneau.

Le BAIIA ajusté du secteur Média a progressé de 5,1 M\$ (22,8 %) au cours du quatrième trimestre 2018, dont une hausse de 9,0 % dans Groupe TVA inc. (« Groupe TVA »).

« Tous nos secteurs d'activité ont contribué à la hausse importante de rentabilité de Groupe TVA au cours du quatrième trimestre 2018 », a commenté France Lauzière, présidente et chef de la direction de Groupe TVA. « Les différentes mesures de réduction de coûts mises en œuvre au cours des derniers trimestres nous ont permis de compenser l'impact de la baisse des revenus de publicité en télédiffusion et dans les magazines. Quant au secteur des services cinématographiques et audiovisuels, les activités de location de studios et d'équipements ainsi que de postproduction ont contribué à la croissance du BAIIA ajusté.

« Au quatrième trimestre 2018, la croissance des parts de marché de Groupe TVA s'est poursuivie pour atteindre 36,6 parts. Quant aux chaînes spécialisées, elles ont affiché une croissance de 1,4 part pour atteindre 13,5 parts, dont une croissance de 0,5 part pour LCN, qui est de loin la chaîne spécialisée la plus regardée au Québec », a ajouté France Lauzière.

« D'autre part, nous sommes très heureux d'avoir conclu, le 13 février 2019, l'acquisition des chaînes spécialisées Évasion et Zeste qui nous permettra de bonifier notre offre de contenu télévisuel au bénéfice de nos téléspectateurs et de nos annonceurs. Nous avons également conclu, le 22 février 2019, une entente visant l'acquisition des sociétés du groupe Incendo Media, une entreprise spécialisée dans la production et la distribution de produits télévisuels destinés au marché mondial. Cette transaction, qui s'inscrit dans notre volonté d'accroître nos revenus provenant d'autres marchés, nous permettra d'accélérer notre développement et notre présence à l'international, notamment sur les marchés anglophones », a précisé France Lauzière.

Dans le secteur Sports et divertissement, le Centre Vidéotron a complété sa troisième année d'exploitation en septembre 2018. Au cours de cette période, le Centre Vidéotron a accueilli 91 événements sportifs et spectacles, soit une hausse de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent. En avril 2018, le magazine *Billboard* a classé le Centre Vidéotron au cinquième rang des arénas au Canada, en fonction des recettes générées par la présentation de spectacles.

« Au cours de l'exercice 2018, Québecor a racheté en espèces un montant nominal total de 87,5 M\$ de ses débetures convertibles et a racheté la totalité de ses débetures convertibles restantes, d'une valeur aux livres de 784,8 M\$ au moment du rachat, en contrepartie de l'émission de 30 129 869 actions catégorie B », a indiqué Hugues Simard, chef de la direction financière de Québecor. « La Société a également racheté en 2018 et annulé 11 390 300 actions catégorie B conformément au programme de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie en espèces de 291,7 M\$. Depuis le début de son programme de rachat d'actions, c'est un total de 31 091 200 actions catégorie B qui ont été rachetées pour une contrepartie totale en espèces de 570,8 M\$. Capitalisant sur sa croissance, la Société a ainsi pu limiter au minimum les effets de dilution pour ses actionnaires liés aux opérations financières réalisées dans le cadre du rachat des actions de Québecor Média », a renchéri Hugues Simard.

« En 2018, nous avons une fois de plus démontré notre capacité à mettre en œuvre des stratégies porteuses tout en demeurant axé sur l'exécution de notre plan d'affaires et la gestion de nos opérations. Dans un contexte de grande transformation, nous sommes résolument tournés vers l'avenir et nous misons sur une solide rentabilité qui passera par une croissance structurée au bénéfice de nos clients, de nos employés et de nos actionnaires », a conclu Pierre Karl Péladeau.

Tableau 1**Faits saillants financiers de Québecor – 2014 à 2018**

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action de base)

	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus	4 181,0	4 125,1	4 057,1	3 901,9	3 629,2
BAlIA ajusté	1 732,1	1 617,2	1 555,6	1 472,0	1 432,5
Bénéfice lié aux activités					
poursuivies attribuable aux actionnaires	398,0	375,7	233,1	183,8	41,5
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	401,5	390,5	233,9	169,7	(17,6)
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	468,1	347,9	343,9	258,1	222,2
Par action de base :					
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux actionnaires	1,66	1,55	0,96	0,75	0,17
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1,68	1,61	0,96	0,69	(0,07)
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	1,96	1,44	1,41	1,05	0,90

Activités abandonnées

Le 24 janvier 2019, Vidéotron a vendu les activités de ses centres de données 4Degrés Colocation pour un montant de 261,6 M\$ entièrement payé en espèces à la date de la transaction. La détermination du produit final de la vente est par ailleurs assujettie à certains ajustements en fonction de la réalisation de conditions ultérieures, sur une période pouvant aller jusqu'à 10 années. Par conséquent, un gain sur disposition estimé à 118,0 M\$ sera comptabilisé au premier trimestre 2019, tandis qu'un montant de 53,0 M\$ provenant du produit reçu à la date de la transaction sera différé relativement à l'estimation de la valeur actuelle des ajustements liés aux conditions ultérieures. Le résultat d'exploitation et les flux de trésorerie de ces activités ont été reclassés à titre d'activités abandonnées dans l'état des résultats et des flux de trésorerie consolidés. Le montant reporté sera réévalué sur une base trimestrielle et les variations seront également comptabilisées aux résultats à titre d'activités abandonnées. Dans ce communiqué, seules les activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média sont incluses dans l'analyse des activités de la Société et dans l'analyse des résultats par secteur d'activité.

Modifications de conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de l'IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduite par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles, ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives, sont présentées à la note 1 b) des états financiers consolidés de Québecor de l'exercice 2018 et dans la section « Modifications de conventions comptables » du rapport de gestion de Québecor pour la même période. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les mesures non normalisées excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Définitions » de ce communiqué.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent les données redressées des revenus et du BAIIA ajusté par secteur pour les huit derniers trimestres, reflétant l'application rétroactive de l'IFRS 15.

Tableau 2

Revenus des secteurs de Québecor pour les huit derniers trimestres

(en millions de dollars canadiens)

	T4-2018	T3-2018	T2-2018	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017
Télécommunications	866,1 \$	854,8 \$	842,4 \$	818,7 \$	841,7 \$	825,1 \$	822,0 \$	799,0 \$
Média	198,0	170,9	186,5	173,2	199,5	186,8	199,5	184,1
Sports et divertissement	53,5	54,5	36,9	37,2	50,3	56,7	36,0	38,3
Siège social et intersectoriels	(30,5)	(27,0)	(27,1)	(27,1)	(32,0)	(32,5)	(23,5)	(25,9)
Total	1 087,1 \$	1 053,2 \$	1 038,7 \$	1 002,0 \$	1 059,5 \$	1 036,1 \$	1 034,0 \$	995,5 \$

Tableau 3

BAIIA ajusté des secteurs de Québecor pour les huit derniers trimestres

(en millions de dollars canadiens)

	T4-2018	T3-2018	T2-2018	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017
Télécommunications	425,9 \$	423,5 \$	419,7 \$	407,9 \$	394,9 \$	387,6 \$	395,0 \$	380,3 \$
Média	27,5	29,6	(0,7)	(1,1)	22,4	35,7	13,4	(2,2)
Sports et divertissement	1,9	7,2	(2,0)	(2,1)	2,3	8,3	(3,6)	(0,8)
Siège social	(5,3)	2,8	(2,8)	0,1	(1,6)	(2,2)	(3,3)	(9,0)
Total	450,0 \$	463,1 \$	414,2 \$	404,8 \$	418,0 \$	429,4 \$	401,5 \$	368,3 \$

Modifications aux indicateurs clés de rendement

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure FMPU. Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent communiqué. Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs quant à la nature et au calcul de cette mesure.

Le tableau 4 présente la nouvelle mesure FMPU des activités mobiles et de toutes les activités combinées pour les huit derniers trimestres.

Tableau 4

FMPU de Vidéotron pour les huit derniers trimestres

(en dollars canadiens)

	T4-2018	T3-2018	T2-2018	T1-2018	T4-2017	T3-2017	T2-2017	T1-2017
FMPU mobile	53,25 \$	54,28 \$	53,70 \$	53,25 \$	53,56 \$	53,34 \$	53,32 \$	52,64 \$
FMPU totale	49,84 \$	49,70 \$	49,68 \$	48,82 \$	48,90 \$	48,50 \$	48,12 \$	47,41 \$

Comparaison des exercices 2018 et 2017

Revenus de 4,18 G\$, en hausse de 55,9 M\$ (1,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (94,2 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (0,8 M\$ ou 0,4 %).
- Diminution dans le secteur Média (41,3 M\$ ou -5,4%).

BAIIA ajusté de 1,73 G\$, en hausse de 114,9 M\$ (7,1 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (119,2 M\$ ou 7,7 % du BAIIA ajusté du secteur). Écart favorable au siège social (10,9 M\$) expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (14,0 M\$ ou -20,2 %) et Sports et divertissement (1,2 M\$ ou -19,4 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 0,5 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2018, par rapport à 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 2,1 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 401,5 M\$ (1,68 \$ par action de base) en 2018, contre 390,5 M\$ (1,61 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 11,0 M\$ (0,07 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - un écart favorable de 138,5 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 137,0 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 114,9 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 100,5 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - l'écart favorable de 43,8 M\$ de la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ;
 - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences de spectre comptabilisé en 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
 - la hausse de 16,1 M\$ des frais financiers ;
 - l'augmentation de 16,0 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - l'écart défavorable de 14,4 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
 - l'écart défavorable de 12,6 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
 - la hausse de 12,3 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 468,1 M\$ (1,96 \$ par action de base) en 2018, contre 347,9 M\$ (1,44 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 120,2 M\$ (0,52 \$ par action de base), ou de 34,6 %.

Comparaison des quatrièmes trimestres 2018 et 2017

Revenus de 1,09 G\$, en hausse de 27,6 M\$ (2,6 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (24,4 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (3,2 M\$ ou 6,4 %).
- Diminution dans le secteur Média (1,5 M\$ ou -0,8 %)

BAIIA ajusté de 450,0 M\$, en hausse de 32,0 M\$ (7,7 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (31,0 M\$ ou 7,9 % du BAIIA ajusté du secteur) et Média (5,1 M\$ ou 22,8 %).
- Baisse dans le secteur Sports et divertissement (0,4 M\$ ou -17,4 %) et écart défavorable au siège social (-3,7 M\$) expliqué par une hausse des coûts de rémunération, y compris la charge de rémunération à base d'actions.

- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québec Média a entraîné un écart défavorable de 2,3 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québec et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québec ont entraîné un écart défavorable de 2,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2018.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires de 116,8 M\$ au quatrième trimestre 2018 (0,46 \$ par action de base), contre 70,4 M\$ (0,29 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 46,4 M\$ (0,17 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
 - la hausse de 32,0 M\$ du BAIIA ajusté ;
 - l'écart favorable de 19,0 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
 - la baisse de 10,8 M\$ de la charge d'amortissement.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
 - l'augmentation de 8,2 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
 - la hausse des frais financiers de 7,3 M\$.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 132,7 M\$ (0,52 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2018, contre 83,3 M\$ (0,35 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 49,4 M\$ (0,17 \$ par action de base), ou de 59,3 %.

Opérations financières

- Le 15 février 2019, Québec Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 300,0 M\$ en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2022. Certaines conditions ont également été modifiées.
- Le 26 novembre 2018, Québec a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie, en la diminuant de 300,0 M\$ à 50,0 M\$ et en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2020, et Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie, en l'augmentant de 965,0 M\$ à 1,50 G\$ et en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2023. Certaines conditions relatives à ces facilités de crédit ont également été modifiées.
- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québec a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018. De plus, aux mois de février et de mai 2018, la Société a également envoyé des avis relatifs au rachat de débetures convertibles, les 4 avril et 24 juillet 2018, d'un montant nominal total de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés au moment du rachat de ces débetures.
- En 2018, la Société a augmenté sa participation dans Québec Média de 81,53 % à 100,0 % à la suite des transactions suivantes :
 - Les 11 mai et 22 juin 2018, Québec Média a racheté un total de 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces.
 - Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 d'actions ordinaires de Québec Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débetures convertibles de Québec d'un montant en capital global de 150,0 M\$. Ces débetures portent intérêt à un taux annuel de 4,00 % et viennent à échéance en juin 2024. Les débetures convertibles sont convertibles en actions catégorie B conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québec correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québec correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond), sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les autres modalités des débetures convertibles sont substantiellement conformes aux modalités des débetures convertibles émises sous la convention de fiducie de la Société datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.

- Au premier trimestre 2018, considérant le profil financier actuel et prospectif de la Société, le conseil d'administration s'est penché sur la politique de versement de dividendes de la Société et a déterminé une cible à atteindre progressivement d'ici la fin d'une période de quatre ans, laquelle cible sera entre 30 % et 50 % des flux monétaires libres annuels de la Société. En conséquence, le dividende trimestriel de la Société a été haussé de 100 %.

Participation aux enchères de spectre dans la bande de 600 MHz.

En décembre 2018, Vidéotron s'est qualifiée à titre de participant au processus de mise aux enchères de spectre dans la bande de 600 MHz annoncé par Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada. Le début de la mise aux enchères est prévu le 12 mars 2019.

En décembre 2018, Vidéotron a conclu de nouvelles facilités de crédit sur demande et non garanties, selon lesquelles des lettres de crédit ont été émises et déposées auprès d'ISDE Canada à titre de dépôt préalable aux enchères dans le cadre de sa demande de participation. Le dépôt de ces lettres de crédit n'a pas eu pour effet de réduire les liquidités disponibles nettes de la Société. Par ailleurs, conformément aux règles de confidentialité publiées par ISDE Canada en matière de communication durant le processus d'enchères, il est strictement interdit pour la Société de communiquer le montant de ces lettres de crédit, lesquelles peuvent être retirées par Vidéotron en tout temps avant le début des enchères.

Le cadre complet de délivrance des licences de spectre dans la bande de 600 MHz, tel que publié par ISDE Canada, y compris la méthode utilisée pour déterminer la valeur des dépôts préalables, peut être consulté sur le site Internet d'ISDE Canada à l'adresse suivante : <www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/h_sf11331.html>.

Dividendes

Le 12 mars 2019, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et les actions catégorie B de la Société. Ce dividende sera versé le 23 avril 2019 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 29 mars 2019. Ce dividende est désigné à titre de dividende déterminé conformément au paragraphe 89(14) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à son équivalent provincial.

Programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 8 août 2018, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 7 800 000 actions catégorie B représentant environ 5,0 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1^{er} août 2018. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2018 et 14 août 2019, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 9 août 2018, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 août 2018 d'un régime automatique d'achat d'actions (« le régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats sont établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats sont effectués à la discrétion de la direction de la Société. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 15 août 2018 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

En 2018, la Société a racheté et annulé 11 390 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 291,7 M\$ (5 590 700 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 127,5 M\$ en 2017). L'excédent de 257,6 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (117,0 M\$ en 2017).

En 2018, 100 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,3 M\$ (100 000 actions catégorie B pour une contrepartie en espèces de 1,1 M\$ en 2017). À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 1,2 M\$ (1,2 M\$ en 2017) et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Information financière détaillée

Pour une analyse détaillée des résultats de l'exercice 2018 et du quatrième trimestre 2018 de Québecor, le lecteur peut consulter le rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés de Québecor disponibles sur son site à l'adresse <www.quebecor.com/fr/rapports_trimestriels_quebecor_inc> ou par l'intermédiaire des services de dépôt SEDAR à <www.sedar.com>.

Téléconférence des investisseurs et diffusion sur Internet

Le 13 mars 2019, à 11 h (HAE), aura lieu une téléconférence sur les résultats de Québecor pour l'exercice 2018 et le quatrième trimestre 2018, avec une période de questions réservée aux analystes financiers. On peut y accéder en composant le 1 877 293-8052, code d'accès pour les participants 48006#. Une version enregistrée, en anglais seulement, sera disponible par la suite en composant le 1 877 293-8133, numéro de conférence 1243153 et code d'accès pour les participants 48006#, entre les 13 mars 2019 et 13 juin 2019. De plus, la téléconférence sera diffusée en direct sur le site Internet de Québecor à l'adresse <www.quebecor.com/fr/investisseurs/conferences-et-assemblee>. Il y a lieu de s'assurer de disposer d'un logiciel adéquat avant d'écouter la téléconférence. L'adresse Internet indiquée ci-dessus comprend des directives ainsi qu'un lien direct pour le téléchargement gratuit du logiciel choisi.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Québecor dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la saisonnalité (y compris les fluctuations saisonnières des commandes de clients), les risques d'exploitation (y compris la variation de la demande des clients pour les produits de Québecor et les mesures relatives à l'établissement des prix instaurés par des concurrents), les nouveaux concurrents et la capacité à conserver les clients actuels de Québecor et à en attirer de nouveaux, les risques liés à la fragmentation du marché de la publicité, les risques liés aux couvertures d'assurances, les risques associés à l'investissement en capital (y compris les risques liés au développement technologique, à la disponibilité et aux bris des équipements), les risques environnementaux, les risques liés à la cybersécurité et au maintien de la protection des renseignements personnels, les risques associés aux conventions collectives, le risque de crédit, les risques financiers, les risques liés à l'endettement, les risques de fluctuation de taux d'intérêt, les risques de change, les risques associés aux lois et à la réglementation gouvernementale, les risques liés aux changements dans la législation fiscale et la fluctuation générale de la conjoncture politique et économique. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de Québecor et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par Québecor et qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de Québecor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse reflètent les projections de Québecor au 13 mars 2019 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. Québecor décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

À propos de Québecor

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l'industrie. Portées par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

Québecor (TSX : QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, emploie plus de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : <www.quebecor.com>

Suivez-nous sur Twitter : <www.twitter.com/Quebecor>

– 30 –

Source :

Hugues Simard
Chef de la direction financière
Québecor inc. et Québecor Média inc.
hugues.simard@quebecor.com
514 380-7414

Renseignements :

Direction des communications
Québecor inc. et Québecor Média inc.
medias@quebecor.com
514 380-4572

DÉFINITIONS

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et de 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 15.

BAIIA ajusté (auparavant « Bénéfice d'exploitation ajusté »)

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain et la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité. En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 5 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2018 et 2017 présentées dans le tableau 5 proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 5

Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre		Trois mois terminés les 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :								
Télécommunications	1 677,0	\$ 1 557,8	\$ 425,9	\$ 394,9	\$ 1 654,5	\$ 1 523,0	\$ 409,5	\$ 386,7
Média	55,3	69,3	27,5	22,4	55,3	69,3	27,5	22,4
Sports et divertissement	5,0	6,2	1,9	2,3	5,0	6,2	1,9	2,3
Siège social	(5,2)	(16,1)	(5,3)	(1,6)	(5,2)	(16,1)	(5,3)	(1,6)
	1 732,1	1 617,2	450,0	418,0	1 709,6	1 582,4	433,6	409,8
Amortissement	(720,2)	(707,9)	(182,2)	(193,0)	(720,2)	(707,9)	(182,2)	(193,0)
Frais financiers	(323,5)	(307,4)	(84,4)	(77,1)	(323,5)	(307,4)	(84,4)	(77,1)
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(61,3)	(199,8)	(10,6)	(8,1)	(61,3)	(199,8)	(10,6)	(8,1)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(29,8)	(17,2)	(7,7)	(9,9)	(29,8)	(17,2)	(7,7)	(9,9)
Gain sur vente de licences de spectre	-	330,9	-	-	-	330,9	-	-
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	-	(43,8)	-	-	-	(43,8)	-	-
Perte sur refinancement de dettes	-	(15,6)	-	-	-	(15,6)	-	-
Impôts sur le bénéfice	(161,9)	(145,9)	(46,4)	(38,2)	(161,9)	(145,9)	(46,4)	(38,2)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	3,8	18,2	1,1	0,7	3,8	18,2	1,1	0,7
Impact de l'IFRS 15	-	-	-	-	22,5	34,8	16,4	8,2
Bénéfice net	439,2	\$ 528,7	\$ 119,8	\$ 92,4	\$ 439,2	\$ 528,7	\$ 119,8	\$ 92,4

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant le gain et la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de

ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 6 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2018 et 2017 présentées dans le tableau 6 proviennent des états consolidés des résultats non audités.

Tableau 6

Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce communiqué avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 ¹				Excluant l'IFRS15 ²			
	Exercices terminés les		Trois mois terminés les		Exercices terminés les		Trois mois terminés les	
	31 décembre		31 décembre		31 décembre		31 décembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	468,1	\$ 347,9	\$ 132,7	\$ 83,3	450,7	\$ 327,1	\$ 120,6	\$ 78,5
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	(61,3)	(199,8)	(10,6)	(8,1)	(61,3)	(199,8)	(10,6)	(8,1)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(29,8)	(17,2)	(7,7)	(9,9)	(29,8)	(17,2)	(7,7)	(9,9)
Gain sur vente de licences de spectre	-	330,9	-	-	-	330,9	-	-
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	-	(43,8)	-	-	-	(43,8)	-	-
Perte sur refinancement de dettes	-	(15,6)	-	-	-	(15,6)	-	-
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ³	19,2	16,0	1,3	2,9	19,2	16,0	1,3	2,9
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	1,8	(42,7)	-	1,7	1,8	(42,7)	-	1,7
Activités abandonnées	3,5	14,8	1,1	0,5	3,5	14,8	1,1	0,5
Impact de l'IFRS 15	-	-	-	-	17,4	20,8	12,1	4,8
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	401,5	\$ 390,5	\$ 116,8	\$ 70,4	401,5	\$ 390,5	\$ 116,8	\$ 70,4

¹ Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

² Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

³ Y compris l'impact de la fluctuation des impôts sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

Unité génératrice de revenus

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises ou publiées par des autorités publiques.

Facturation moyenne par unité

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)
(non audités)

	Trois mois terminés les 31 décembre		Douze mois terminés les 31 décembre	
	2018	2017 (retraités)	2018	2017 (retraités)
Revenus	1 087,1	1 059,5	4 181,0	4 125,1
Coûts liés au personnel	174,4	172,3	700,5	712,1
Achats de biens et services	462,7	469,2	1 748,4	1 795,8
Amortissement	182,2	193,0	720,2	707,9
Frais financiers	84,4	77,1	323,5	307,4
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	10,6	8,1	61,3	199,8
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	7,7	9,9	29,8	17,2
Gain sur vente de licences de spectre	-	-	-	(330,9)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	-	-	-	43,8
Perte sur refinancement de dettes	-	-	-	15,6
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice	165,1	129,9	597,3	656,4
Impôts sur le bénéfice (recouvrement) :				
Exigibles	1,7	(5,7)	154,9	8,8
Différés	44,7	43,9	7,0	137,1
	46,4	38,2	161,9	145,9
Bénéfice lié aux activités poursuivies	118,7	91,7	435,4	510,5
Bénéfice lié aux activités abandonnées	1,1	0,7	3,8	18,2
Bénéfice net	119,8	92,4	439,2	528,7
Bénéfice lié aux activités poursuivies attribuable aux				
Actionnaires	115,7	69,9	398,0	375,7
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	21,8	37,4	134,8
Bénéfice net attribuable aux				
Actionnaires	116,8	70,4	401,5	390,5
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	22,0	37,7	138,2
Résultat par action attribuable aux actionnaires				
De base :				
Tiré des activités poursuivies	0,45	0,29	1,66	1,55
Tiré des activités abandonnées	0,01	-	0,02	0,06
Bénéfice net	0,46	0,29	1,68	1,61
Dilué :				
Tiré des activités poursuivies	0,45	0,29	1,65	1,55
Tiré des activités abandonnées	0,01	-	0,02	0,06
Bénéfice net	0,46	0,29	1,67	1,61
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	255,1	239,7	239,3	241,8
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	255,5	240,0	239,8	242,1

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	Trois mois terminés les 31 décembre		Douze mois terminés les 31 décembre	
	2018	2017 (retraités)	2018	2017 (retraités)
Bénéfice lié aux activités poursuivies	118,7	91,7	435,4	510,5
Autres éléments du résultat global liés aux activités poursuivies :				
Éléments pouvant être reclassés aux résultats :				
Couvertures de flux de trésorerie :				
Gain (perte) sur évaluation des instruments financiers dérivés	34,7	(20,1)	(10,1)	43,7
Impôts différés	(10,8)	2,5	(5,7)	28,0
Éléments qui ne seront pas reclassés aux résultats :				
Régimes à prestations définies :				
Perte sur réévaluation	(6,1)	(3,8)	(6,1)	(3,8)
Impôts différés	1,7	1,0	1,7	1,0
	19,5	(20,4)	(20,2)	68,9
Résultat global lié aux activités poursuivies	138,2	71,3	415,2	579,4
Bénéfice lié aux activités abandonnées	1,1	0,7	3,8	18,2
Résultat global	139,3	72,0	419,0	597,6
Résultat global lié aux activités poursuivies attribuable aux				
Actionnaires	135,0	53,1	385,2	431,5
Participations ne donnant pas le contrôle	3,2	18,2	30,0	147,9
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires	136,1	53,6	388,7	446,3
Participations ne donnant pas le contrôle	3,2	18,4	30,3	151,3

QUÉBECOR INC.
INFORMATION SECTORIELLE

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Trois mois terminés le 31 décembre 2018

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	866,1	\$ 198,0	\$ 53,5	\$ (30,5)	\$ 1 087,1
Coûts liés au personnel	95,4	57,5	9,3	12,2	174,4
Achats de biens et services	344,8	113,0	42,3	(37,4)	462,7
BAlIA ajusté ¹	425,9	27,5	1,9	(5,3)	450,0
Amortissement					182,2
Frais financiers					84,4
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					10,6
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					7,7
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					165,1
Acquisitions d'immobilisations	124,8	\$ 9,9	\$ 0,8	\$ -	\$ 135,5
Acquisitions d'actifs incorporels	69,5	1,2	0,8	(1,4)	70,1

Trois mois terminés le 31 décembre 2017
(retraités)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total
Revenus	841,7	\$ 199,5	\$ 50,3	\$ (32,0)	\$ 1 059,5
Coûts liés au personnel	97,2	55,2	9,2	10,7	172,3
Achats de biens et services	349,6	121,9	38,8	(41,1)	469,2
BAlIA ajusté ¹	394,9	22,4	2,3	(1,6)	418,0
Amortissement					193,0
Frais financiers					77,1
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					8,1
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					9,9
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					129,9
Acquisitions d'immobilisations	132,2	\$ 7,4	\$ 0,4	\$ 0,1	\$ 140,1
Acquisitions d'actifs incorporels	45,3	0,7	1,8	0,5	48,3

QUÉBECOR INC.
INFORMATION SECTORIELLE (suite)

(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Douze mois terminés le 31 décembre 2018

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total	
Revenus	3 382,0	\$ 728,6	\$ 182,1	\$ (111,7)	\$ 4 181,0	\$
Coûts liés au personnel	387,1	234,4	38,8	40,2	700,5	
Achats de biens et services	1 317,9	438,9	138,3	(146,7)	1 748,4	
BAIIA ajusté ¹	1 677,0	55,3	5,0	(5,2)	1 732,1	
Amortissement					720,2	
Frais financiers					323,5	
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					61,3	
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					29,8	
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					597,3	\$
Acquisitions d'immobilisations	516,7	\$ 28,7	\$ 1,5	\$ 6,1	\$ 553,0	\$
Acquisitions d'actifs incorporels	190,2	4,8	3,5	(1,1)	197,4	

Douze mois terminés le 31 décembre 2017
(retraités)

	Télécommu- nications	Média	Sports et divertis- sement	Siège social et inter- sectoriels	Total	
Revenus	3 287,8	\$ 769,9	\$ 181,3	\$ (113,9)	\$ 4 125,1	\$
Coûts liés au personnel	388,8	232,0	37,6	53,7	712,1	
Achats de biens et services	1 341,2	468,6	137,5	(151,5)	1 795,8	
BAIIA ajusté ¹	1 557,8	69,3	6,2	(16,1)	1 617,2	
Amortissement					707,9	
Frais financiers					307,4	
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers					199,8	
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments					17,2	
Gain sur vente de licences de spectre					(330,9)	
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels					43,8	
Perte sur refinancement de dettes					15,6	
Bénéfice avant impôts sur le bénéfice					656,4	\$
Acquisitions d'immobilisations	570,9	\$ 29,4	\$ 1,3	\$ 0,5	\$ 602,1	\$
Acquisitions d'actifs incorporels	132,3	3,3	4,3	2,0	141,9	

¹ Le chef de la direction utilise le BAIIA ajusté comme mesure du profit pour évaluer le rendement de chaque secteur. Le BAIIA ajusté est une mesure non normalisée selon les IFRS et est définie comme étant le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées.

QUÉBECOR INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde au 31 décembre 2016, tel que présenté précédemment	323,3	\$ 2,3	\$ 235,7	\$ (106,1)	\$ 392,0	\$ 847,2
Modifications de conventions comptables	-	-	143,7	-	33,6	177,3
Solde au 31 décembre 2016, retraité	323,3	2,3	379,4	(106,1)	425,6	1 024,5
Bénéfice net	-	-	390,5	-	138,2	528,7
Autres éléments du résultat global	-	-	-	55,8	13,1	68,9
Émission d'actions catégorie B	1,1	1,2	-	-	-	2,3
Dividendes ou distributions	-	-	(25,3)	-	(18,7)	(44,0)
Rachat d'actions catégorie B	(10,5)	-	(117,0)	-	-	(127,5)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(25,7)	(0,4)	(17,8)	(43,9)
Solde au 31 décembre 2017	313,9	3,5	601,9	(50,7)	540,4	1 409,0
Bénéfice net	-	-	401,5	-	37,7	439,2
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(12,8)	(7,4)	(20,2)
Émission d'actions catégorie B	786,1	1,2	-	-	-	787,3
Dividendes ou distributions	-	-	(46,3)	-	(9,4)	(55,7)
Rachat d'actions catégorie B	(34,1)	-	(257,6)	-	-	(291,7)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(1 198,2)	(19,2)	(472,6)	(1 690,0)
Solde au 31 décembre 2018	1 065,9	\$ 4,7	\$ (498,7)	\$ (82,7)	\$ 88,7	\$ 577,9

QUÉBECOR INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	Trois mois terminés les 31 décembre		Douze mois terminés les 31 décembre	
	2018	2017 (retraités)	2018	2017 (retraités)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice lié aux activités poursuivies	118,7	\$ 91,7	\$ 435,4	\$ 510,5
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations	155,1	167,0	614,7	604,1
Amortissement des actifs incorporels	27,1	26,0	105,5	103,8
Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers	10,6	8,1	61,3	199,8
Gain sur vente de licences de spectre	-	-	-	(330,9)
Restructuration des activités d'exploitation et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	-	-	14,9	43,8
Perte sur refinancement de dettes	-	-	-	15,6
Amortissement des frais de financement et de l'escompte sur la dette à long terme	1,8	1,8	7,1	7,1
Impôts différés	44,7	43,9	7,0	137,1
Autres	(1,5)	1,6	(5,7)	4,1
	356,5	340,1	1 240,2	1 295,0
Variation nette hors caisse liée aux activités d'exploitation	(41,6)	(33,3)	147,3	(133,3)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	314,9	306,8	1 387,5	1 161,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(1 540,0)	(43,9)
Acquisitions d'entreprises	(3,1)	-	(10,3)	(5,8)
Acquisitions d'immobilisations	(135,5)	(140,1)	(553,0)	(602,1)
Acquisitions d'actifs incorporels	(70,1)	(48,3)	(197,4)	(141,9)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	3,0	2,7	9,4	620,7
Autres	(10,1)	(5,9)	(11,3)	(10,6)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement poursuivies	(215,8)	(191,6)	(2 302,6)	(183,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Variation nette des emprunts bancaires	2,6	0,8	23,5	(18,1)
Variation nette des facilités de crédit renouvelable	19,5	56,9	565,8	(33,7)
Émission de la dette à long terme, déduction faite des frais de financement	-	(0,3)	-	844,0
Remboursement de la dette à long terme	(4,1)	(9,1)	(20,5)	(695,6)
Remboursement des débetures convertibles	-	-	(158,4)	(95,2)
Règlement de contrats de couverture	(0,8)	19,8	(1,6)	16,6
Émission d'actions catégorie B	-	-	1,3	1,1
Rachat d'actions catégorie B	(105,4)	(60,6)	(291,7)	(127,5)
Dividendes	(14,2)	(6,5)	(46,3)	(25,3)
Dividendes ou distributions payés à des participations ne donnant pas le contrôle	-	(4,6)	(9,4)	(18,7)
Flux de trésorerie (utilisés pour) générés par les activités de financement poursuivies	(102,4)	(3,6)	62,7	(152,4)
Variation nette des espèces et quasi-espèces provenant des activités poursuivies	(3,3)	111,6	(852,4)	825,7
Flux de trésorerie générés par les activités abandonnées	1,4	12,9	8,5	16,9
Espèces et quasi-espèces au début de la période	22,9	740,4	864,9	22,3
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	21,0	\$ 864,9	\$ 21,0	\$ 864,9
Les espèces et quasi-espèces se composent comme suit				
Espèces	20,2	\$ 863,2	\$ 20,2	\$ 863,2
Quasi-espèces	0,8	1,7	0,8	1,7
	21,0	\$ 864,9	\$ 21,0	\$ 864,9
Intérêts et impôts présentés dans les activités d'exploitation				
Intérêts payés en espèces	116,7	\$ 108,9	\$ 316,3	\$ 292,9
Impôts payés en espèces (déduction faite des remboursements)	5,6	1,2	18,0	58,7

QUÉBECOR INC.

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)
(non audités)

	31 décembre		31 décembre	
	2018		2017	
			(retraités)	
Actif				
Actif à court terme				
Espèces et quasi-espèces	21,0	\$	864,9	\$
Débiteurs	553,8		543,4	
Actifs liés à des contrats	144,4		132,8	
Impôts sur le bénéfice	4,8		29,3	
Stocks	186,3		188,1	
Autres éléments d'actif à court terme	120,5		119,8	
Actifs détenus en vue de la vente	95,0		-	
	1 125,8		1 878,3	
Actif à long terme				
Immobilisations	3 451,8		3 594,6	
Actifs incorporels	1 135,3		983,1	
Écart d'acquisition	2 678,3		2 695,8	
Instruments financiers dérivés	887,0		591,8	
Impôts différés	51,8		33,2	
Autres éléments d'actif	201,6		185,1	
	8 405,8		8 083,6	
Total de l'actif	9 531,6	\$	9 961,9	\$
Passif et capitaux propres				
Passif à court terme				
Emprunts bancaires	24,3	\$	0,8	\$
Créditeurs et charges à payer	832,0		738,7	
Provisions	33,5		25,4	
Revenus différés	340,7		346,8	
Impôts sur le bénéfice	119,2		13,3	
Débiteurs convertibles	-		450,0	
Dérivés incorporés liés aux débiteurs convertibles	-		442,2	
Tranche à court terme de la dette à long terme	57,9		20,4	
Passifs détenus en vue de la vente	6,6		-	
	1 414,2		2 037,6	
Passif à long terme				
Dette à long terme	6 370,3		5 516,2	
Instruments financiers dérivés	-		34,1	
Débiteurs convertibles	150,0		-	
Autres éléments de passif	240,0		215,8	
Impôts différés	779,2		749,2	
	7 539,5		6 515,3	
Capitaux propres				
Capital-actions	1 065,9		313,9	
Surplus d'apport	4,7		3,5	
(Déficit) bénéfices non répartis	(498,7)		601,9	
Cumul des autres éléments du résultat global	(82,7)		(50,7)	
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	489,2		868,6	
Participations ne donnant pas le contrôle	88,7		540,4	
	577,9		1 409,0	
Total du passif et des capitaux propres	9 531,6	\$	9 961,9	\$